

mie du Canada, mais c'est un moyen vital. Nous devons aller de l'avant maintenant.

Certains députés de l'opposition prennent la parole jour après jour pour dire que nous devrions nous débarasser de cette taxe parce que 79 p. 100 des Canadiens n'en veulent pas. Lorsque 85 p. 100 des Canadiens étaient en faveur du rétablissement de la peine capitale, ces mêmes députés des deux partis de l'opposition ont voté contre la motion présentée à cet égard. Pourtant, ils affirment maintenant que, parce que les Canadiens disent qu'ils n'aiment pas cette taxe, nous ne devrions pas l'appliquer.

Nous allons appliquer cette taxe, et je puis vous assurer aujourd'hui que, d'ici 1992, les Canadiens auront compris que c'est un système meilleur et plus juste, et qu'il sera plus avantageux pour l'économie de notre pays que la taxe actuelle qui est injuste et cachée. La taxe actuelle doit disparaître. Je crois que les députés verront, au cours des mois et des années à venir, que les Canadiens continueront de créer une économie où il y a plus de débouchés et moins d'impasses que celle que le NPD ne cesse de promettre.

• (1820)

Nous faisons des choix difficiles maintenant pour que l'avenir au Canada soit plus prospère et plus prometteur que le présent. C'est là notre objectif, et nous sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires pour le réaliser.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le monogue incohérent, vantard et superficiel du ministre d'État chargé de la privatisation ne mérite aucun commentaire, sauf que l'avenir tel que nous le préposent les conservateurs—il a pris 20 minutes pour nous le décrire—débouche sur une taxe régressive et un régime fiscal défavorable à l'environnement.

Il est important de dire aujourd'hui, dans ce débat, que le gouvernement prétendument progressiste conservateur propose, ce soir, au Parlement, de voter sur une taxe sur les produits et services qui est contraire au développement durable. Elle est non seulement régressive—et je suis sûr que le ministre connaît la signification de ce mot—mais elle ne tient pas du tout compte de l'environnement. On peut même dire qu'elle lui nuit à bien des égards.

Elle lui nuit parce qu'elle fera monter le prix de produits et de services inoffensifs pour l'environnement, qui ne sont pas taxés actuellement. En même temps, elle

Initiatives ministérielles

réduira le prix de produits et de services polluants qui consomment beaucoup d'énergie et qui sont plus taxés actuellement qu'ils ne le seront avec la TPS. Autrement dit, le gouvernement propose une taxe qui va à l'encontre du principe du pollueur-payeur.

En somme, lorsque cette taxe entrera en vigueur, le gouvernement réduira les taxes sur les produits qui font le plus de tort à l'environnement et à la société. Voilà l'idéologie fiscale des conservateurs que le ministre défendait il y a quelques instants. Les contribuables le rattrapperont, cependant, aux prochaines élections.

Le 23 janvier 1990, le Comité de l'environnement a appris de M. Metz, conseiller des Pays-Bas en matière de santé et d'environnement, que depuis le 1^{er} janvier 1990, son pays prélevait une nouvelle taxe sur l'énergie pour des fins environnementales. Il a mis en place une taxe additionnelle sur les combustibles carbonés. Elle serait relativement peu élevée, mais ce n'est qu'un début. Voilà une chose à laquelle nous applaudissons, en regrettant que le gouvernement n'ait pas suffisamment d'imagination et de bon sens pour faire ce qu'il prêche en matière de fiscalité et d'environnement.

Ce ne sont pas les solutions de rechange qui manquent. Si l'on prend par exemple les propositions de l'Union québécoise pour la conservation de la nature et du Groupe de recherches appliquées en macro-écologie, on trouve exactement ce que j'ai cité il y a un instant, et principalement une idée qui leur fait parler de l'importance et de l'opportunité d'une taxe sur les nuisances environnementales, qu'ils appellent TNE, au lieu d'une taxe de vente démodée et régressive. C'est une forme de taxe sur le carbone. Une taxe sur les combustibles, calculée en fonction de la quantité de bioxyde de carbone qu'ils dégagent en brûlant.

La taxe sur les nuisances environnementales serait prélevée au taux de 130 \$ la tonne d'équivalent pétrole. Cette taxe donnerait environ 17,3 milliards de recettes, réduirait le nombre de fonctionnaires qu'il faut actuellement pour percevoir la taxe fédérale telle qu'elle existe en ce moment, et encouragera bien sûr une utilisation efficace des combustibles dans les applications industrielles, commerciales et résidentielles.

En d'autres termes, ce que l'Union québécoise pour la conservation de la nature et le Groupe de recherches appliquées en macro-écologie proposent, c'est une taxe qui entraîne un relèvement de productivité et améliore notre compétitivité mondiale tout en tenant compte de la situation écologique dans laquelle nous nous trouvons